



The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search
<http://ageconsearch.umn.edu>
aesearch@umn.edu

Papers downloaded from AgEcon Search may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

PAUL BOURRIEAU, *Le monde de la chasse. Chasser en Anjou au XX^e siècle*

Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011, 399 p.

Le propos de Paul Bourrieau est ambitieux, puisqu'il s'agit « *d'éclairer le lecteur sur l'ensemble de la question cynégétique en France au XX^e siècle* » (p. 12). Saisissant dans le même mouvement les différentes facettes d'un objet où il est « *question d'hommes, d'animaux, de techniques, de structures, de lois, d'espaces* » (p. 12), il s'attache à rendre compte de leurs articulations sur une période relativement longue, allant de la fin du XIX^e siècle à 1976, année de la promulgation de la première grande « charte de la nature » française¹. Afin de mieux lier ces multiples aspects, Paul Bourrieau privilégie deux orientations de recherche complémentaires. Il veille, d'une part, à rattacher l'histoire de la chasse à celle, plus globale, des mutations de l'espace rural et de ses modes de valorisation. Le dessein, ici, rappelle celui des chercheurs rassemblés autour de Jean-Claude Chamboredon au début des années 1980 : refusant de traiter la pratique cynégétique en monade, ils en avaient fait une entrée heuristique quant à l'étude des appartenances locales et des conflits d'usage des territoires ruraux (Chamboredon *et al.*, 1980 ; Bozon et Chamboredon, 1980 ; Chamboredon, 1982 ; Bozon, 1982 ; Weber, 1982 ; Fabiani, 1982 et 1984). Il se positionne, d'autre part, à la confluence de la macro et de la micro-histoire, opérant régulièrement des allers-retours entre le niveau national et l'échelon local. Travailler à l'échelle globale le conduit à considérer les apports des politiques nationales dans les domaines de la chasse, de l'agriculture ou des préoccupations environnementales. S'appuyer parallèlement sur des sources produites dans le cadre départemental (en l'espèce celui du Maine-et-Loire) lui permet d'observer finement divers processus – tels que la multiplication des associations cynégétiques locales ou la montée en puissance des instances fédérales – et d'examiner les effets de certaines politiques cynégétiques – comme la lutte contre le braconnage ou encore le passage en association communale de chasse agréée (ACCA).

Satisfaire à cette double exigence d'un bout à l'autre de l'ouvrage relève, ainsi que le souligne l'auteur lui-même, de la gageure. En l'occurrence, les jeux d'échelles sont bien menés tandis que le parti pris systématique de contextualisation est bienvenu. Les savoureux propos sur l'imagination des braconniers ou la représentation du lapin dans les campagnes françaises voisinent harmonieusement avec de (plus) austères développements sur les évolutions législatives et institutionnelles ou les transformations des méthodes agricoles que connaît le siècle. La cohabitation se fait sans heurt ; loin de nuire à la rigueur de la démonstration, elle vient la nourrir et lui donner de la chair. Aussi l'analyse, présentée en trois parties chronologiquement ordonnées et soutenue par une bibliographie très riche et interdisciplinaire, est-elle convaincante.

La première époque étudiée est cruciale puisqu'elle voit posées les bases de la chasse moderne. Opérant un bref retour sur la nuit du 4 août 1789 (nuit au cours de laquelle le privilège cynégétique valse avec les autres²), puis s'attardant davantage sur les premières tentatives de règlementation de la pratique, l'historien s'interroge : le chasseur, à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e, est-il « maître chez lui » (p. 19) ? La réponse est ambiguë. C'est que le droit de chasse est désormais strictement assujetti au droit de propriété, tandis qu'est obligatoire, depuis 1844³, l'achat d'un permis de chasse dont le coût en valeur absolue varie

¹ Loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature

² Article 3 du décret du 11 août 1789 portant abolition du régime féodal

³ Loi du 3 mai 1844

grandement sur la période. La complexité croissante de la législation entraîne une augmentation du nombre de délinquants cynégétiques. Dans le même temps, la répression du braconnage s'intensifie, la lutte contre cette « chasse ancienne » (Vourc'h et Pelosse, 1988, p. 139) visant à légitimer les formes modernes de la pratique. La liberté de chasser est dorénavant encadrée et normalisée. Sous la Troisième République, grâce à la faiblesse initiale du coût du permis de chasse comme aux effets de la loi Waldeck-Rousseau⁴, les effectifs de porteurs de permis sont tout de même en hausse ; la pratique légale se développe dans un contexte plus général d'« avènement des loisirs » (Corbin, 1995). Toutefois, au fur et à mesure de sa popularisation, on distingue de plus en plus clairement une scission entre deux types d'organisation cynégétique : les grandes chasses, apanage des plus riches, et les petites chasses, qui regroupent en associations, souvent à l'échelon communal, les pratiquants ne possédant que peu ou pas de terres. Si Paul Bourrieau signale en conséquence qu'il y a, au début du XX^e siècle, des « chasses de classe » (p. 31), il ne s'appesantit pas sur le sujet, préférant renvoyer aux recherches de Jean-Claude Chamboredon, Michel Bozon et Jean-Louis Fabiani (déjà citées). Un tel évitements paraît regrettable et laisse pour partie le lecteur sur sa faim : travaux sociologiques et historiques pourraient, là comme ailleurs, dialoguer davantage et se compléter plus étroitement.

La Seconde Guerre mondiale marque à tous égards une rupture quant à la pratique cynégétique. D'abord interdite en zone occupée, elle sera proscrite sur l'ensemble du territoire après novembre 1942. Ce qui ne veut pas dire qu'elle échappe à l'attention du législateur : le maréchal Pétain, dont l'intérêt à l'égard des campagnes est bien connu, ne saurait le souffrir. Sous l'impulsion du Ministère de l'agriculture (son ministère de tutelle), une large réforme de ses institutions, d'inspiration corporatiste, est menée. Les lois de 1941⁵, qui instaurent les sociétés départementales de chasse, les conseils régionaux de la chasse et le conseil supérieur de la chasse (CSC), visent ainsi à réorganiser l'ensemble de l'organigramme cynégétique (à l'exception notable de son plus petit échelon, le territoire communal). Au sortir de la guerre, les dirigeants politiques maintiennent les grandes lignes de l'organisation vichyste, en procédant simplement à « un lissage à la convenance républicaine » – ce que note, là encore peut-être un peu rapidement, Paul Bourrieau (p. 151). Le CSC, agent de liaison officiel entre le ministère de l'Agriculture et les fédérations départementales (héritières des sociétés départementales) assoit sur ces dernières son emprise uniformisatrice. En dépit des tensions qui en résultent, les fédérations deviennent véritablement les pierres angulaires de l'organisation cynégétique, d'autant que les chasseurs, s'ils souhaitent exercer leur loisir, sont tenus d'y adhérer. Indiquons ici que les règles de fonctionnement de ces structures tendent à encourager leurs adhérents à se regrouper et à s'associer. C'est que, en sus des préoccupations déjà anciennes de lutte contre le braconnage et de défense de l'agriculture, commencent à en émerger de nouvelles. L'augmentation du nombre de porteurs de permis de chasse, les premiers effets de la modernisation de l'activité agricole et les conséquences de la myxomatose⁶ troubent en effet les responsables politiques comme cynégétiques. Inquiets de la sauvegarde du gibier, ils se montrent soucieux de rationnaliser l'exploitation de la chasse.

⁴ Loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association

⁵ Loi du 28 juin 1941 relative à l'organisation de la chasse, modifiée par celle du 27 décembre 1941.

⁶ Epizootie qui touche, à partir de 1952, le lapin (c'est-à-dire l'un des animaux-gibiers les plus prisés des nemrods).

Une telle rationalisation passe, à leurs yeux, par la maîtrise de l'activité à l'échelon communal, dernier échelon cynégétique à ne pas avoir fait l'objet de politiques de structuration. La tâche est ardue. Les tentatives précédentes⁷ ont toutes échoué. De plus, l'hétéronomie règne, de ce point de vue, dans une France du début des années 1960 caractérisée par des organisations plutôt plus structurées au nord de la Loire qu'au sud de celle-ci (où domine encore la « chasse banale »). La loi Verdeille⁸ est tout de même adoptée en juillet 1964, au prix il est vrai d'un renoncement à l'objectif initial de standardisation de l'organisation communale : dans certains départements, les nouvelles structures prévues par le législateur (ACCA et associations intercommunales de chasse agréées – AICA) seront obligatoires, dans d'autres elles seront facultatives. Le retentissement de cette loi ne doit pas pour autant être sous-estimé, ne serait-ce que parce qu'elle consacre le droit d'usage des chasseurs sur le territoire communal (Chamboredon, 1982) et introduit, pour la première fois depuis 1789, une dissociation entre le droit de chasse et le droit de propriété. Visant à favoriser l'exercice de la chasse (et, notamment, celui des pratiquants urbains⁹), elle est contemporaine des profondes mutations qui affectent le monde rural. Les lois d'orientation agricole¹⁰ ont inscrit l'agriculture française dans l'ère de la productivité et du rendement et contribuent à entraîner d'importantes modifications du paysage campagnard. Parallèlement, l'intérêt des populations urbaines pour les territoires ruraux s'affirme, ces dernières venant y chercher repos, détente, retour aux racines familiales et/ou dépaysement. L'inquiétude relative à la conservation des espèces-gibiers grandit, d'autant que les effectifs de porteurs de permis de chasse se sont beaucoup accrus¹¹. L'époque est à l'affirmation d'une politique de protection (protection qui passe par la multiplication des lâchers de gibiers d'élevage) et à la consolidation des restrictions (la loi du 30 juillet 1963 crée les plans de chasse).

Cependant, les années 1960 sont aussi caractérisées par l'émergence d'une demande sociale en matière d'écologie (Matagne, 2002) et par la cristallisation de nouveaux modèles normatifs des rapports que l'homme se doit d'entretenir avec la faune sauvage. En juin 1971, est formé le premier ministère français de la Protection de la nature et de l'Environnement. Signe des temps, la chasse passe sous sa tutelle ; moins d'un an plus tard est conduite une refonte du CSC, qui donne naissance à deux organismes distincts : le Conseil national de la chasse et de la faune sauvage et l'Office national de la chasse. L'instauration, en 1975, d'un examen du permis de chasser montre que l'idée d'une nécessaire éducation des chasseurs s'est imposée. Alors qu'au sein de la population française se fait jour un sentiment anti-chasse, les responsables cynégétiques, en quête d'un « nouveau système de légitimité » (p. 325), s'engouffrent dans les brèches ouvertes par la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature pour se poser en protecteurs de l'environnement et des équilibres naturels¹². C'est un rôle qu'ils n'ont guère de difficultés à s'approprier, ainsi que le montre très bien Paul Bourrieau. Son analyse est toutefois moins probante, dès lors qu'il l'élargit d'emblée à tous les porteurs de

⁷ Projets de communalisation et de syndicalisation, principalement.

⁸ Loi du 10 juillet 1964

⁹ Les ACCA sont dans l'obligation de recruter 10% de leurs membres à l'extérieur de la commune, donc d'ouvrir notamment leurs territoires aux chasseurs urbains.

¹⁰ Lois du 5 août 1960 et du 8 août 1962

¹¹ Au début des années 1970, ils dépassent les deux millions.

¹² Loi qui va permettre aux fédérations de chasse de se voir agréées en tant qu'associations de protection de la nature.

permis de chasse (p. 332). La transformation de la chasse-cueillette en chasse-gestion, tout comme le passage des formes traditionnelles de la pratique à sa version sportive, requièrent en effet du temps et reposent sur des mécanismes sociaux complexes que l'auteur, trop concentré sur la politique d'encadrement des dirigeants cynégétiques, oublie de prendre en considération. Reprenant, afin d'appuyer son propos, l'affirmation de Pierre Bourdieu selon laquelle « *s'approprier la "nature" {oiseaux, fleurs, paysages} suppose une culture* » (Bourdieu, 1979, p. 319), il oublie que l'auteur de *La distinction* était particulièrement attentif aux conséquences, en matière d'appropriation et d'incorporation, des inégalités sociales et culturelles.

Les quelques réserves exprimées ici portent sur des points de détail et ne visent nullement à semer le doute quant à la pertinence générale ou à l'acuité du travail de Paul Bourrieau. Son ouvrage vient, avec bonheur et rigueur, combler un manque. Il complète une histoire de la chasse française que les recherches de Jean-Luc Mayaud (1988), Philippe Salvadori (1996), Christian Estève (1997, 1998 et 2004) ou Andrée Corvol (2010) ont contribué à nourrir. Offrant une mise en perspective historique, il met en lumière la richesse de l'objet cynégétique, objet susceptible de constituer une entrée pour l'étude de multiples enjeux : institutionnalisation des loisirs, effets des transformations agricoles, évolution des rapports entre mondes ruraux et urbains, prise de conscience environnementale et ses suites, etc.

Héloïse FRADKINE
Observatoire sociologique du changement (Sciences-Po - CNRS)
heloise.fradkine@yahoo.fr

Bibliographie

- Bourdieu P. (1979) *La distinction : critique sociale du jugement*, Paris, Editions de Minuit, 670 p.
- Bozon M. (1982) Chasse, territoire, groupements de chasseurs, *Etudes rurales* 87-88, 335-342.
- Bozon M., Chamboredon J.-C. (1980) L'organisation sociale de la chasse en France et la signification sociale de la pratique, *Ethnologie française* 10, 65-88.
- Chamboredon J.-C. (1982) La diffusion de la chasse et la transformation des usages sociaux de l'espace rural, *Etudes rurales* 87-88, 233-260.
- Chamboredon J.-C., Bozon M., Fabiani J.-L. (1980) Les usages sociaux du cadre naturel. Elaboration sociale et conflit des modes de consommation de la campagne : l'exemple de la chasse, *Revue forestière française*, numéro spécial Sociétés et forêts, 273-279.
- Corbin A. (1995) *L'avènement des loisirs : 1850-1960*, Paris, Aubier, 471 p.
- Corvol A. (2010) *Histoire de la chasse. L'Homme et la Bête*, Paris, Perrin, 577 p.
- Estève C. (2004) Le droit de chasse en France de 1789 à 1914. Conflits d'usage et impasses juridiques, *Histoire et sociétés rurales* 21, 73-114.
- Estève C. (1998) Les transformations de la chasse en France : l'exemple de la Révolution, *Revue d'histoire moderne et contemporaine* 45 (2), 404-424.
- Estève C. (1997) Les tentatives de limitation et de régulation de la chasse en France dans la première moitié du XIX^e siècle, *Revue historique* 601, 125-164.

- Fabiani J.-L. (1984) L'opposition à la chasse et l'affrontement des représentations de la nature, *Actes de la recherche en sciences sociales* 54, 81-84.
- Fabiani J.-L. (1982) Quand la chasse populaire devient un sport. La redéfinition sociale d'un loisir traditionnel, *Etudes rurales* 87-88, 309-323.
- Matagne P. (2002) *Comprendre l'écologie et son histoire*, Paris, Delachaux et Niestlé, 208 p.
- Mayaud J.-L. (1988) Chasse noble, chasse villageoise, chasse de classe au XIX^e siècle ?, *in: L'imaginaire de la chasse. Hier et demain*, Eizner N. (dir.), Châlon-sur-Saône, Atelier CRC France, 77-83.
- Salvadori P. (1996) *La chasse sous l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 462 p.
- Vourc'h A., Pelosse V. (1988) *Chasser en Cévennes. Un jeu avec l'animal*, Paris, Editions du CNRS, 301 p.
- Weber F. (1982) Gens du pays, émigrés, étrangers : conflits autour d'une chasse en montagne, *Etudes rurales* 87-88, 287-294.